

Renouveler ou convertir une concession funéraire

Les concessions funéraires peuvent être accordées pour une durée de dix, trente ou cinquante ans.

Il est ensuite possible de prolonger cette durée en renouvelant une concession funéraire parvenue à son terme, ou en convertissant la durée initialement choisie en une nouvelle durée plus longue.

Le renouvellement d'une concession échue

Le renouvellement d'une sépulture consiste à reconduire le contrat de concession funéraire conclu entre l'usager et la Ville de Paris, pour une nouvelle durée inférieure, équivalente ou supérieure à la durée initiale. Ce renouvellement doit être demandé à expiration de la concession, autrement dit, lorsque le contrat initial est parvenu à son terme.

Il n'est pas possible de renouveler avant l'échéance de la sépulture. En revanche, la loi accorde un délai de deux ans à compter de cette date pour effectuer cette démarche.

Quelle que soit la date à laquelle le renouvellement a lieu (immédiatement après l'échéance de la concession ou dans les deux ans qui suivent), celui-ci prendra effet au lendemain de la date d'expiration. Ainsi, le renouvellement d'une concession échue à compter du 31 janvier prendra toujours effet le 1^{er} février, quelle que soit la date à laquelle celui-ci est effectué.

De même, le tarif applicable sera celui en vigueur à la date d'expiration de la concession funéraire.

Pour être prévenus à l'échéance, il est indispensable de signaler les changements d'adresse et que les ayants droit (héritiers) se fassent connaître auprès du cimetière ou du Bureau des concessions (DEVE-bureaudesconcessions@paris.fr).

La conversion d'une concession funéraire

Sans attendre l'échéance de la concession funéraire, le concessionnaire ou ses ayants droit (héritiers) peuvent en modifier la durée. Seule une durée supérieure à la durée initialement choisie peut alors être demandée.

Un nouveau contrat de concession est signé entre l'usager et la Ville de Paris, la nouvelle durée prenant effet dès la date de signature. Il sera déduit du prix à payer pour cette nouvelle durée, le montant correspondant à la durée restante du premier contrat. Par exemple, pour une concession trentenaire convertie au bout de dix ans, le montant correspondant aux vingt années non écoulées sera déduit du prix à payer pour la nouvelle durée.

Qui peut demander le renouvellement ou la conversion d'une concession funéraire ?

La décision de renouveler ou convertir une sépulture appartient à son acquéreur, qui seul peut décider de prolonger le contrat de concession qui le lie à la Ville de Paris.

Après son décès, cette décision revient à ses héritiers ayant préalablement établi leur qualité d'ayant droit auprès du Bureau des concessions (voir la brochure Faire reconnaître ses droits sur une concession funéraire).

Le renouvellement ou la conversion ne peut en revanche être effectué par des tiers, fussent-ils des proches des défunts inhumés dans la sépulture. Ces personnes doivent donc prendre contact avec les titulaires de la sépulture.

Les vingt cimetières parisiens

Cimetière d'Auteuil

57, rue Claude-Lorrain, 75016 Paris
☎ 01 46 51 20 83
cimetiere.auteuil.public@paris.fr

Cimetière parisien de Bagneux

45, av. Marx-Dormoy, 92220 Bagneux
☎ 01 46 73 02 60
cimetiereparisien.bagneux@paris.fr

Cimetière des Batignolles

8, rue Saint-Just, 75017 Paris
☎ 01 53 06 38 68
cimetiere.batignolles.public@paris.fr

Cimetière de Belleville

40, rue du Télégraphe, 75020 Paris
☎ 01 46 36 66 23
cimetiere.belleville.public@paris.fr

Cimetière de Bercy

329, rue de Charenton, 75012 Paris
☎ 01 43 43 28 93
cimetiere.bercy.public@paris.fr

Cimetière de Charonne

119, rue de Bagnole, 75020 Paris
☎ 01 43 71 40 66
cimetiere.charonne.public@paris.fr

Cimetière de Grenelle

174, rue Saint-Charles, 75015 Paris
☎ 01 45 57 13 43
cimetiere.grenelle.public@paris.fr

Cimetière parisien d'Ivry

44, av. de Verdun, 94200 Ivry-sur-Seine
☎ 01 56 20 25 70
cimetiereparisien.ivry@paris.fr

Cimetière parisien de La Chapelle

38, av. du Président Wilson, 93210 La-Plaine-Saint-Denis
☎ 01 48 09 31 08
cimetiereparisien.lachapelle@paris.fr

Cimetière de La Villette

46, rue Hautpoul, 75019 Paris
☎ 01 42 08 05 45
cimetiere.lavillette.public@paris.fr

Cimetière de Montmartre

20, av. Rachel, 75018 Paris
☎ 01 53 42 36 30
cimetiere.montmartre@paris.fr

Cimetière du Montparnasse

3, av. Edgar-Quinet, 75014 Paris
☎ 01 44 10 86 50
cimetiere.montparnasse@paris.fr

Cimetière parisien de Pantin

164, av. Jean-Jaurès, 93500 Pantin
☎ 01 48 10 81 00
cimetiereparisien.pantin@paris.fr

Cimetière de Passy

2, rue du Commandant-Schloesing, 75016 Paris
☎ 01 53 70 40 80
cimetiere.passy.public@paris.fr

Cimetière du Père-Lachaise

8, boulevard Ménilmontant, 75020 Paris
Adresse postale : 16 rue du Repos, 75020 Paris
☎ 01 55 25 82 10
cimetiere.perelachaise@paris.fr

Cimetière parisien de Saint-Ouen

69, av. Michelet, 93400 Saint-Ouen
☎ 01 49 21 20 60
cimetiereparisien.saintouen@paris.fr

Cimetière Saint-Vincent

6, rue Lucien-Gaulard, 75018 Paris
☎ 01 46 06 29 78
cimetiere.saintvincent.public@paris.fr

Cimetière parisien de Thiais

261, route de Fontainebleau, 94320 Thiais
☎ 01 41 73 27 30
cimetiereparisien.thiais@paris.fr

Cimetière de Vaugirard

320, rue Lecourbe, 75015 Paris
☎ 01 45 57 26 30
cimetiere.vaugirard.public@paris.fr

Cimetière du Calvaire

2, rue du Mont-Cenis 75018 Paris
S'adresser au cimetière de Montmartre